



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 6 septembre 2016

– 4^e –

PRÉSENTS : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Ben Valkenburg, vice-président
Mme Diane Beaudet
M. Kenneth George
Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
M. Jocelyn Pauzé

**Sont aussi
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général
M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

Sont invités :

M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 1
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien
à la gestion des établissements, unité 5
M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des
technologies de l'information

Mmes Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets
institutionnels
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016 » :
 - a) Agrile du frêne
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Périmètre de sécurité dans le Mile End
 - b) Enseignants en dénombrement flottant – 15 postes à pourvoir
 - c) Transport scolaire
 - d) Plomb dans l'eau
- retirer l'article suivant :

A-34-2618 Service du secrétariat général – nominations de délégués
au conseil d'administration du Réseau du sport étudiant
du Québec (RSEQ) Montréal

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016 :
 - a) Agrile du frêne
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Périmètre de sécurité dans le Mile End
 - b) Enseignants en dénombrement flottant – 15 postes à pourvoir

- c) Transport scolaire
 - d) Plomb dans l'eau
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
 - e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-11-64 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aide-concierger, concierger et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 8- A-31-3129 Service des ressources financières – rehaussement de l'entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal – appel d'offres 24-471P – attribution d'un contrat
- 9- A-33-974-A Service des ressources matérielles – école Saint-Gérard – travaux supplémentaires dans le cadre de la reconstruction de l'immeuble
- 10- A-33-980 Service des ressources matérielles – école FACE – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection du réseau de distribution d'eau domestique au sous-sol
- 11- A-33-981 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – travaux supplémentaires dans le cadre de la consolidation du gymnase
- 12- A-33-982 Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – première phase de réhabilitation des systèmes intérieurs

- 13- A-33-983 Service des ressources matérielles – école Sainte-Odile – travaux de réhabilitation d’une partie du système de ventilation
- 14- A-34-2610 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2016
- 15- A-34-2611 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2016
- 16- A-34-2612 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2016
- 17- A-34-2613 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin et juillet 2016
- 18- A-34-2614 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016
- 19- A-34-2615 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2016
- 20- Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances particulières – règlement R2011-1, art. 11
 - a) A-33-979 Service des ressources matérielles – Productions Mo’Fat inc. – nouveau locataire – immeuble excédentaire sis au 5643, rue Clark (no 144)
- 21- Information
- 22- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 août 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016

a) Agrile du frêne

La CSDM a reçu de la Ville de Montréal le *Règlement pour lutter contre l'agrile*. Par ailleurs, un ingénieur forestier poursuit son analyse visant à cibler les actions à mener. Son rapport sera déposé au comité exécutif dès qu'il sera terminé.

4. Affaires nouvelles :

a) Périmètre de sécurité dans le Mile End

La présidente souligne la qualité du travail accompli par le directeur général à la suite de la mise en place d'un périmètre de sécurité par le Service de police de Montréal en raison d'un vol de banque dans le quartier Mile End. M. Ben Valkenburg mentionne que les mesures mises en place, dont le transport scolaire, ont été efficaces.

La présidente et M. Valkenburg constatent que le canal de communication mis en place était cohérent et efficace, tant auprès des directions concernées que des parents. À cet égard, ils soulignent également l'excellent travail du Bureau des communications.

À la suite de cet incident, la présidente fait remarquer que le confinement peut être relié à des situations extérieures à l'école et elle mentionne que le comité sur la sécurité se penchera sur le traitement de cet événement.

Pour sa part, M. Robert Gendron précise que la chaîne de communication a été mise en place dès que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a été informée de la situation et que toutes les personnes impliquées ont fait preuve de proactivité et d'efficacité.

b) Enseignants en dénombrement flottant – 15 postes à pourvoir

La présidente dit avoir pris connaissance de la bonne nouvelle parue dans le *Maintenant* du 2 septembre 2016 sur les quinze postes d'enseignants en dénombrement flottant qui seront pourvus. Elle souhaite obtenir le nom des établissements qui bénéficieront de cet ajout de personnel.

M. Robert Gendron souligne que ces ajouts sont rendus possibles par le travail de précision fait par les directions d'établissement et le Service de l'organisation scolaire en vue de respecter les moyennes des groupes.

c) Transport scolaire

Mme Catherine Harel Bourdon remercie Mme Lucie Painchaud pour les renseignements fournis au sujet des sommes réservées pour le transport scolaire à la CSDM.

d) Plomb dans l'eau

La présidente fait part aux membres du comité exécutif des lettres que certains arrondissements transmettent aux citoyens concernant le raccordement de la tuyauterie des maisons avec la canalisation de la ville et la présence de plomb dans l'eau. Elle souhaite savoir si les écoles sont concernées par cette situation. M. Bruno Marchand mentionne qu'à ce jour, ni la Ville ni la Direction de santé publique (DSP) n'ont émis de directives à ce sujet pour les commissions scolaires. La présidente souhaite être informée de la position de la DSP dans ce dossier.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

M. Kenneth George rappelle l'importance d'assurer le plus tôt possible les paiements aux organismes qui sont retenus pour l'aide aux devoirs dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). M. Robert Gendron mentionne que les ententes seront conclues dans les prochaines semaines. Si requis, les paiements débiteront par la suite.

M. George ajoute que les dates des rencontres du comité de travail sur la qualité des services éducatifs offerts sur le territoire seront connues prochainement.

Mme Line Lapierre informe les membres du comité exécutif que son service prépare une nouvelle présentation du rapport portant sur les résultats scolaires afin de faire ressortir les liens entre les résultats scolaires des établissements et les cibles du plan Réussir et du Plan stratégique. Ce rapport sera déposé au début du mois d'octobre.

b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Mme Lucie Painchaud informe les membres du comité exécutif qu'un rapport présentant la situation budgétaire de la CSDM au premier trimestre sera déposé à une séance du comité exécutif vers la fin du mois d'octobre ou le début du mois de novembre. De plus, une conférence de presse portant sur les résultats de ce premier trimestre est prévue dans la matinée du 26 octobre prochain.

À la suite de la décision d'abolir le comité de travail sur la gestion financière, il a été convenu d'ajouter les finances au point sur le budget, dans la rubrique des dossiers récurrents de l'ordre du jour des séances du comité exécutif. À cet effet, Mme Painchaud mentionne qu'elle proposera un format de rapport qui facilitera les échanges et les discussions portant sur le suivi de la gestion financière de la CSDM.

La présidente souhaite que la CSDM regarde les outils utilisés par les autres commissions scolaires, les villes et les arrondissements pour communiquer les informations sur le budget. À cet égard, Mme Mélanie Robinson mentionne que l'administration peut compter sur le soutien du comité de parents dans ce dossier.

Pour sa part, Mme Guylaine Cormier indique que des présentations aux directions sont prévues avec un outil unique qui est également utilisé pour les présentations faites aux conseils d'établissement et au Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE).

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait état d'une invitation qui sera faite prochainement aux membres de la coalition pour une école saine en vue de la tenue d'une rencontre du comité de vigie.

Par ailleurs, la DSP devrait présenter un rapport portant sur l'analyse des réponses au questionnaire-santé rempli par le personnel du centre administratif d'ici la mi-septembre.

d) Capacité d'accueil

L'ensemble des directions d'établissement a été rencontré en début d'année pour une validation de l'organisation scolaire. M. Marc Prescott mentionne qu'il y a une nette amélioration par rapport aux années antérieures. Au secondaire, deux écoles terminent la mise au point de leur organisation scolaire.

M. Kenneth George souhaite obtenir de l'information sur le nombre d'enfants déplacés dans les autres commissions scolaires.

La présidente souhaite pour sa part obtenir un tableau qui présenterait les écarts entre la prévision 1, la prévision 2, la prédéclaration du premier jour de classe et la déclaration du 30 septembre, ainsi que les données de l'année précédente.

Pour sa part, Mme Mélanie Robinson s'informe au sujet du nombre de déplacements dans les écoles secondaires. M. Prescott souligne que le dépassement d'élèves n'est pas un problème dans les classes des écoles secondaires à la CSDM et ajoute qu'il y a au total 43 élèves de moins dans les écoles secondaires de la CSDM par rapport à l'an dernier. La présidente précise que la baisse du nombre d'élèves au secondaire est également observée dans les écoles privées. Elle fait part de la publicité faite par les écoles privées à VRAK.TV. Elle suggère d'analyser la possibilité d'y faire une publicité pour les écoles secondaires de la CSDM l'an prochain.

Mme Marie-José Mastromonaco souhaite connaître le nombre d'élèves scolarisés en classe d'accueil ou dans des classes EHDAA qui ont été déplacés en dehors de leur quartier d'appartenance.

e) Immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'à la suite de l'abolition du comité de travail sur les immeubles excédentaires, le point sur les immeubles excédentaires a été ajouté statutairement à l'ordre du jour des séances du comité exécutif. Lors de ce point, Mme Painchaud abordera, entre autres, la question des dossiers avec la Ville de Montréal, des discussions avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ainsi que l'état de situation des immeubles excédentaires de la CSDM.

M. Kenneth George souligne que les comités de quartier qui sont concernés par un problème de surpopulation dans leurs écoles devraient être consultés sur l'utilisation des immeubles excédentaires, et ce, même si des consultations sont prévues au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) de la CSDM. Mme Lucie Painchaud prend note de la demande.

La présidente rappelle qu'il faudra présenter un rapport d'amendement au PTRDI version consultation 2017-2020 qui fera état de la proposition visant la cohabitation entre l'École internationale de Montréal et l'école Honoré-Mercier et en informer les conseils d'établissement concernés ainsi que le comité de parents.

f) Offre alimentaire

À la suite de l'abolition du comité de travail sur les mesures alimentaires, un point statutaire portant sur l'offre alimentaire est mis à l'ordre du jour des séances du comité exécutif.

Lors de ce point des discussions ont lieu concernant un sondage qualitatif à venir, les modes de paiements ainsi que les règles relatives au contenu des boîtes à lunch.

g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud mentionne que le comité de direction travaille à départager les projets institutionnels et locaux et à prioriser les projets institutionnels. Les projets institutionnels prioritaires seront suivis par le Bureau de projets.

Les projets locaux seront suivis par les directions de service et déposés au Bureau de projets institutionnels, qui en assurera la veille. Les directions générales adjointes concernées recevront un tableau de bord présentant le statut et l'état des projets.

6. Rubrique des commissaires-parents

a) Frais facturés aux parents

Mme Mélanie Robinson souhaite recevoir un comparatif des frais facturés aux parents par les écoles, classé par année scolaire et par école. La présidente souhaite que les directions d'unité puissent produire un état de situation, à ce sujet, d'ici le mois de décembre 2016 afin de voir ce qui peut être amélioré.

b) Suspension d'élèves

Mme Mélanie Robinson rappelle que le *Règlement concernant le devoir de surveillance et les cas de suspension et de renvoi des élèves* (R1998-8) n'est pas à jour et que le comité de travail sur la qualité des services éducatifs avait proposé de le revoir. M. Robert Gendron mentionne que cette préoccupation sera prise en compte lors de l'élaboration du calendrier des rencontres du comité consultatif de gestion.

7. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aide-concierge, concierge et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-64 en date du 30 août 2016
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’ouverture de deux classes d’élèves présentant un trouble du spectre de l’autisme (TSA) au préscolaire à l’école Camille-Laurin;

CONSIDÉRANT l’ouverture de deux classes d’élèves présentant un TSA au préscolaire à l’école Notre-Dame-des-Victoires;

CONSIDÉRANT l’ouverture d’une classe d’élèves présentant un TSA au primaire à l’école Lambert-Closse;

CONSIDÉRANT que les devis de service pour les classes ayant un mandat institutionnel prévoient des services de soutien pour chaque classe;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources de soutien provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes saisonniers à temps complet de technicien en éducation spécialisée au Bureau des services à l’élève, ayant comme lieu d’exercice l’école Camille-Laurin et annexe, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23140-160;
- 2° de CRÉER deux postes saisonniers à temps complet de technicien en éducation spécialisée au Bureau des services à l’élève, ayant comme lieu d’exercice l’école Notre-Dame-des-Victoires, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23140-160;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisée au Bureau des services à l’élève, ayant comme lieu d’exercice l’école Lambert-Closse, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23140-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés au Bureau des services à l’élève, ayant comme lieu d’exercice l’école Camille-Laurin et annexe, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23410-160;

- 5° de CRÉER un poste saisonnier de préposé aux élèves handicapés à temps complet au Bureau des services à l'élève, ayant comme lieu d'exercice l'école Notre-Dame-des-Victoires, et d'IMPUTER la dépense à l'indice 370-501-1-23410-160;
- 6° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

8. Service des ressources financières – rehaussement de l'entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal – appel d'offres 24-471P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3129 en date du 1^{er} septembre 2016
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'une entreprise de service-conseil dans le rehaussement de l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'une des trois soumissions reçues a été déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions conformes ont été déclarées acceptables par le comité de sélection et que *Services Hygia inc.* a présenté la soumission dont le prix ajusté est le plus bas;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront absorbées par le budget fonctionnement du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 205 821,75 \$ plus taxes à *Services Hygia inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le rehaussement de l'entretien ménager de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

9. Service des ressources matérielles – école Saint-Gérard – travaux supplémentaires dans le cadre de la reconstruction de l'immeuble

Document déposé : Rapport A-33-974-A en date du 6 septembre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Raynald Tisseur inc.*, pour la reconstruction de l'école Saint-Gérard, originellement située au 8525, rue Berri, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'un processus de rationalisation mené conjointement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), la Société québécoise des infrastructures et la Commission scolaire de Montréal (CSDM), afin de réduire les coûts, il avait été décidé de retirer du projet l'ascenseur;

CONSIDÉRANT que le coût de projet moins élevé que prévu permet d'intégrer l'installation de l'ascenseur à la reconstruction de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que, selon les recommandations des professionnels, il est aujourd'hui préférable d'intégrer l'installation de l'ascenseur au projet de reconstruction, plutôt que de réaliser les travaux ultérieurement;

CONSIDÉRANT que le MEES a donné son accord à l'intégration au projet de reconstruction de l'ascenseur et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que les travaux d'excavation ont donné lieu à des interventions supplémentaires étant donné la présence de roc à une profondeur moindre que ce que le résultat des relevés et les documents d'appel d'offres annonçaient;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 12 du comité exécutif du 29 mars 2016;

CONSIDÉRANT que l'ajout de l'ascenseur représente un investissement additionnel qui équivaut à presque la moitié du 10 % de travaux supplémentaires que peut autoriser le directeur du Service des ressources matérielles et que l'avancement du projet ne permet pas de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui seront nécessaires d'ici son achèvement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (article 48) et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PERMETTRE au directeur du Service des ressources matérielles d'autoriser, pour ce contrat, toutes modifications qui entraîneraient des dépenses additionnelles, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général pour transmettre – s'il y a lieu – à l'entrepreneur *Construction Raynald Tisseur inc.*, au nom de la CSDM, une lettre tenant lieu de la confirmation prévue à l'article 48 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*.

10. Service des ressources matérielles – école FACE – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection du réseau de distribution d'eau domestique au sous-sol

Document déposé : Rapport A-33-980 en date du 29 août 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Raytech (2014) inc.* pour la réfection du réseau de distribution d'eau domestique au sous-sol de l'école FACE, située au 3449, rue University, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'après le raccordement des nouveaux tuyaux aux anciens, la pression liée à la réouverture de l'alimentation en eau a mis en évidence le haut degré de dégradation et la fragilité du vieux système, rongé par la rouille, avec le rejet d'une eau particulièrement trouble et chargée de débris;

CONSIDÉRANT que, dans les circonstances, par mesure préventive, il a été convenu de mettre en place un système parallèle pour alimenter la cafétéria et les fontaines d'eau de l'école;

CONSIDÉRANT que d'autres interventions de moindre importance ont également été intégrées au projet, étant donné les conditions de chantier;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 14 du comité exécutif du 9 février 2016;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Raytech (2014) inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection du réseau de distribution d'eau domestique au sous-sol de l'école FACE, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

11. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – travaux supplémentaires dans le cadre de la consolidation du gymnase

Document déposé : Rapport A-33-981 (version corrigée) en date du 1^{er} septembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat négocié de gré à gré attribué à l'entrepreneur *Construction Socam ltée* pour la réalisation de travaux de sécurisation et de consolidation du gymnase de l'école Félix-Leclerc, située au 6055, avenue Darlington, à Montréal;

CONSIDÉRANT que ce même entrepreneur réalise simultanément les travaux liés à l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT que les travaux de consolidation du gymnase ont été considérablement retardés et que ces retards expliquent une bonne partie des coûts additionnels associés au projet;

CONSIDÉRANT que, parmi les éléments à l'origine des retards, il faut mentionner les travaux de désamiantage en conditions de risque élevé, beaucoup plus importants que prévu, la présence de nombreux conduits électriques à l'intérieur de la dalle de plancher du gymnase – et, en conséquence, la nécessité de revoir les plans et devis en structure et d'installer, avec le concours d'Hydro Québec, une entrée électrique distincte afin d'effectuer des coupures de courant sans gêner les activités scolaires – puis, l'interruption des travaux dans le gymnase entre les mois de mars et d'août 2016, conformément aux directives de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et ce, en raison d'un épisode de migration de poussière de la zone de travaux vers l'école;

CONSIDÉRANT que, pour prévenir un nouvel épisode de migration de poussière vers l'école, il a fallu installer et maintenir un système d'évacuation contrôlée de l'air du chantier, tout en surveillant continuellement son efficacité;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du gymnase n'ont pu reprendre qu'après avoir mis en place un système rendant étanche cette zone du chantier, une opération complexe qui n'a pu être entreprise qu'au début de l'été, compte tenu des risques y étant associés;

CONSIDÉRANT que, jusqu'à l'exécution des travaux de consolidation, l'étaieement installé pour préserver l'intégrité du bâtiment doit être maintenu en place et qu'un suivi rigoureux de la performance du système doit être effectué;

CONSIDÉRANT que les professionnels affectés au dossier sont d'avis qu'il est capital de réaliser les travaux requis dans les meilleurs délais, afin de rendre la zone du gymnase sécuritaire une fois pour toutes, de mettre fin aux importantes dépenses mensuelles associées aux mesures de sécurité provisoires mises en place et, finalement, de redonner à l'école son gymnase dès que possible;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas souhaitable que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) devienne le maître d'œuvre du chantier de construction de l'école Félix-Leclerc, compte tenu des nombreux risques qui y sont associés et que, dans ce contexte, il est préférable de permettre à l'entrepreneur *Construction Socam ltée* de poursuivre les travaux requis dans le gymnase;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, une grande partie des interventions nécessaires dans le cadre de la consolidation du gymnase reste à faire et qu'il n'est pas possible, aujourd'hui, de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui seront nécessaires d'ici l'achèvement du projet;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des échanges avec l'entrepreneur quant à l'échéancier, il y a lieu de croire que les travaux touchant le gymnase pourront être achevés d'ici la fin de l'année 2016;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 14 de la séance du 18 août 2015 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la poursuite des travaux de sécurisation et de consolidation du gymnase de l'école Félix-Leclerc par l'entrepreneur *Construction Socam ltée*;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Socam ltée* la somme associée aux travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la sécurisation et de la consolidation du gymnase de l'école Félix-Leclerc, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

12. Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – première phase de réhabilitation des systèmes intérieurs

Document déposé : Rapport A-33-982 (version corrigée) en date du 6 septembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la première phase de travaux de réhabilitation intérieure, entreprise en mars 2016, touchant le centre administratif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), situé au 3737, rue Sherbrooke Est et l'annexe, située au 3700, rue Rachel Est;

CONSIDÉRANT les mandats confiés à *Constructions Serbec inc.* et *GSF Canada inc.* au regard de ces travaux;

CONSIDÉRANT que, parallèlement à l'exécution de la première phase de travaux, plusieurs expertises ont été menées et se poursuivront dans le but, d'une part, d'évaluer avec plus de précision la détérioration des composants des immeubles du centre administratif et de l'annexe et, d'autre part, de définir une stratégie d'intervention appropriée et de planifier, pour les prochains mois et les prochaines années, la séquence de travaux nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des études, il est pertinent de poursuivre les travaux et de les faire avancer rapidement, vu l'état de vétusté des systèmes;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 mars 2016, *GSF Canada inc.*, *Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction ltée* et *Mofax Électrique ltée* détiennent un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT la deuxième série d'interventions planifiée pour le centre administratif, qui comprend d'abord le nettoyage des conduits et du plénum du système de ventilation des secteurs B-200 et B-300, puis, des travaux de démolition sélective de l'aile nord du 3^e étage et, éventuellement, la reconstruction de ce secteur et, finalement, pour les autres ailes du 3^e étage, des travaux similaires à ceux réalisés dans l'aile nord, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la deuxième série d'interventions planifiée pour l'annexe, qui comprend principalement la réhabilitation du puits mécanique, de même que le nettoyage des conduits et du plénum du système de ventilation d'un étage entier du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'investissement supplémentaire requis pour réaliser l'ensemble des interventions dont fait état le présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget de fonctionnement et en partie par le budget d'investissement;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de CONFIER à un ou plusieurs des entrepreneurs détenant avec la CSDM un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaires (appel d'offres 15-194P), l'exécution des travaux de réhabilitation intérieure dont fait état le présent rapport et dont la valeur est également estimée dans le présent rapport;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, les dépenses qui seront imputées au budget de fonctionnement et de déposer la somme requise au compte approprié.

Le commissaire Kenneth George propose d'ajouter le 5^e considérant suivant afin qu'il se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT que, à la lumière de rapports à venir, il sera toujours possible de mettre fin à ces travaux. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la première phase de travaux de réhabilitation intérieure, entreprise en mars 2016, touchant le centre administratif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), situé au 3737, rue Sherbrooke Est et l'annexe, située au 3700, rue Rachel Est;

CONSIDÉRANT les mandats confiés à *Constructions Serbec inc.* et *GSF Canada inc.* au regard de ces travaux;

CONSIDÉRANT que, parallèlement à l'exécution de la première phase de travaux, plusieurs expertises ont été menées et se poursuivront dans le but, d'une part, d'évaluer avec plus de précision la détérioration des composants des immeubles du centre administratif et de l'annexe et, d'autre part, de définir une stratégie d'intervention appropriée et de planifier, pour les prochains mois et les prochaines années, la séquence de travaux nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des études, il est pertinent de poursuivre les travaux et de les faire avancer rapidement, vu l'état de vétusté des systèmes;

CONSIDÉRANT que, à la lumière de rapports à venir, il sera toujours possible de mettre fin à ces travaux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 15 mars 2016, *GSF Canada inc.*, *Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction ltée* et *Mofax Électrique ltée* détiennent un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT la deuxième série d'interventions planifiée pour le centre administratif, qui comprend d'abord le nettoyage des conduits et du plénum du système de ventilation des secteurs B-200 et B-300, puis, des travaux de démolition sélective de l'aile nord du 3^e étage et, éventuellement, la reconstruction de ce secteur et, finalement, pour les autres ailes du 3^e étage, des travaux similaires à ceux réalisés dans l'aile nord, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT la deuxième série d'interventions planifiée pour l'annexe, qui comprend principalement la réhabilitation du puits mécanique, de même que le nettoyage des conduits et du plénum du système de ventilation d'un étage entier du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'investissement supplémentaire requis pour réaliser l'ensemble des interventions dont fait état le présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget de fonctionnement et en partie par le budget d'investissement;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à un ou plusieurs des entrepreneurs détenant avec la CSDM un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaires (appel d'offres 15-194P), l'exécution des travaux de réhabilitation intérieure dont fait état le présent rapport et dont la valeur est également estimée dans le présent rapport;
- 2° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir, à la prochaine révision budgétaire, les dépenses qui seront imputées au budget de fonctionnement et de déposer la somme requise au compte approprié.

13. Service des ressources matérielles – école Sainte-Odile – travaux de réhabilitation d’une partie du système de ventilation

Document déposé : Rapport A-33-983 en date du 1^{er} septembre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’en juin 2016, des expertises menées en vue de la réalisation du projet d’agrandissement de l’école Sainte-Odile, située au 12055, rue Dépatie, ont permis de déceler des anomalies dans la configuration du système de ventilation dans le vide sanitaire du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ces anomalies peuvent avoir une incidence sur la qualité de l’air intérieur et sur la santé des usagers de l’immeuble et que, dans ce contexte, des travaux de réhabilitation des parties problématiques du système ont été confiés rapidement à l’entrepreneur *Constructions Serbec inc.*, qui détient un contrat à exécution sur demande avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que, le 15 mars 2016, la CSDM attribuait à *GSF Canada inc.* ainsi qu’à *Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction ltée* et *Mofax Électrique ltée* un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (appel d’offres 15-194P) et que, dans le cadre de ce contrat, si *GSF Canada inc.* n’est pas en mesure de réaliser les travaux demandés, faute de disponibilité, ceux-ci peuvent être proposés à l’entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que la première de deux phases de travaux prévues à l’école Sainte-Odile consiste à pratiquer des ouvertures dans les finis intérieurs, en vue d’intégrer au système de ventilation de nouveaux conduits de retour, pour remplacer les anciens, qui ne peuvent pas remplir leur fonction adéquatement;

CONSIDÉRANT que la deuxième phase de travaux consiste à installer les nouveaux conduits et à nettoyer le système de ventilation, de même que le vide sanitaire;

CONSIDÉRANT que le système en question est le seul permettant de chauffer l’école et que les travaux planifiés doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais, pour ne pas compromettre la saison de chauffage, qui débute normalement autour de la mi-octobre;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur *Constructions Serbec inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P), l'exécution des travaux nécessaires à la réhabilitation – avant le début de la prochaine saison de chauffage – du système de ventilation de l'école Sainte-Odile, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

14. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2016

Document déposé : Rapport A-34-2610 en date du 19 août 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'août 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

15. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2016

Document déposé : Rapport A-34-2611 en date du 19 août 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

16. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août 2016

Document déposé : Rapport A-34-2612 en date du 19 août 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des
commissaires pour le mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois
d'août 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

17. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin et
juillet 2016

Document déposé : Rapport A-34-2613 en date du 19 août 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour les mois de juin et de juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois
de juin et de juillet 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

18. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2614 en date du 23 août 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

19. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juillet 2016

Document déposé : Rapport A-34-2615 en date du 23 août 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juillet 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

20. Réception de pouvoirs exercés par le directeur général en circonstances particulières – règlement R2011-1, art. 11

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision. »

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 23 août et le 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Service des ressources matérielles – Productions Mo'Fat inc. – nouveau locataire – immeuble excédentaire sis au 5643, rue Clark (no 144)

Document déposé : Rapport A-33-979 en date du 26 août 2016 de
Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER le bail suivant :

N°	Adresse Nom de l'immeuble excédentaire	Catégorie de locataire	Locataire	Superficie 2015-16 (pi ²)	Loyer 2015-16 (pi ²)	Superficie 2016-17 (pi ²)	Loyer 2016-17 (\$/pi ²)	Durée du bail
144	5643, rue Clark	Entreprise privée	Productions Mo'Fat inc.	Vacant		Approximative (736 + ?)	13,00 \$	10 mois

21. Information

Aucun document d'information supplémentaire n'est apporté à ce point.

22. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) École Félix-Leclerc – travaux supplémentaires dans le cadre de la consolidation du gymnase

En lien avec le rapport A-33-974 (Service des ressources matérielles – école Saint-Gérard – travaux supplémentaires dans le cadre de la consolidation du gymnase), il est précisé que la CSDM a loué un local à l'externe afin de permettre la tenue des cours d'éducation physique jusqu'à la fin de la réalisation des travaux.

Les travaux présentement réalisés sur la structure du gymnase en assureront l'étanchéité, évitant ainsi la migration de la poussière vers l'école.

- b) Travaux de démolition-reconstruction dans les écoles de la CSDM

Mme Mélanie Robinson mentionne avoir été invitée en tant que présidente du conseil d'établissement de l'école Sainte-Lucie à une rencontre avec la firme d'architectes qui procédera aux travaux démolition-reconstruction de l'école. Elle a trouvé l'expérience enrichissante et souhaite qu'elle puisse se vivre dans tous les milieux où il y aura des travaux majeurs à réaliser. Mme Marie-José Mastromonaco ajoute qu'il faudra aussi inviter le commissaire local ainsi que les directions d'unité concernées.

La séance est levée à 15 h 30.

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 septembre 2016.